Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, tenue le 8 juin 2021 et convoquée pour 19 h 00, et ce, à huis clos et par conférence téléphonique, le tout tel que permis par arrêté ministériel en lien avec la pandémie de la COVID-19. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Simon Paquin, Yan Maisonneuve, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan et Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique.

13 356-06-21 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement :

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

13 357-06-21 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 13 et 62 :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2021
- 4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 1^{er} juin 2021
- 5. Liste des comptes à payer pour le mois de juin 2021
- 6. Liste des chèques émis au mois de mai 2021
- 7. Dépôt de la liste de la correspondance Suivi
- 8. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
- 9. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

- Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
- 11. Autorisation de signature Bail pour la location d'un espace situé au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne et baux pour la location des locaux portant les numéros 104 et 105 de l'immeuble situé à la même adresse
- 12. Autorisation de paiement à l'entreprise Paradigme Stratégies Frais supplémentaires relativement au mandat de stratégie de communication dans le cadre de la consultation publique du projet de Plan stratégique de développement (PSD) de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
- 13. Autorisation de paiement à l'entreprise Paradigme Stratégies Frais supplémentaires relativement au mandat de services d'organisation d'une conférence de presse concernant le REM de l'Est, pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) **Retiré**
- 14. Adoption du règlement numéro 146-1 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
- 15. Demande de contribution du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins (CJE) pour l'année 2021-2022 et transfert budgétaire
- 16. Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE pour l'année 2021-2022 dans le cadre de l'entente relative au volet « *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* » du Fonds régions et ruralité (FRR) et autorisation de paiement
- 17. Dépôt de l'état des résultats comparatifs du 1er janvier au 31 mars 2021 et de l'état des résultats prévisionnels au 31 mars 2021
- 18. Affectation de crédits liés à l'Aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et transfert de fonds aux villes de Terrebonne et de Mascouche
- 19. Engagement d'une Conseillère en services aux entreprises-volet immobilier dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec (AEQ) pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans
- 20. Autorisation de procéder à un deuxième affichage d'un poste temporaire de « Conseiller (ère) en services aux entreprises volet technologique » dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec (AEQ) pour une durée de deux (2) ans (renouvelable) et autorisation d'engagement
- 21. Acquisition d'équipements de téléphonie
- 22. Adoption de la Politique d'encadrement du télétravail incluant le Formulaire d'entente de télétravail et le document relatif à l'aménagement du poste de travail
- 23. Adoption de la Politique de provision des prêts douteux
- 24. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au comité vision solidaire renouvelé

- 25. Autorisation de signature Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE dans le cadre du Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) adopté conformément à l'Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et autorisation de paiement
- 26. Mandat de services professionnels pour le développement d'une l'application pour le circuit civique dans le cadre du Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) adopté conformément à l'Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et autorisation de paiement
- 27. Autorisation de signature Addenda au contrat de prêt accordé par la résolution numéro 12 679-06-20 tel que recommandé par l'extrait PAU-21-06-235 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes afin d'accorder une suspension des versements du 22 juin 2021 au 1^{er} septembre 2021
- 28. Autorisation de signature Addenda au contrat de prêt accordé par la résolution numéro 12 987-12-20 tel que recommandé par l'extrait PAU-21-06-237 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes afin de régulariser l'entente de prêt à la suite d'une fusion, d'un changement de NEQ et du siège social
- 29. Autorisation de signature Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Expert Santé inc., dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement
- 30. Autorisation de signature Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise GEM Déco Design., dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement
- 31. Autorisation de signature Entente de partenariat avec Emploi-Québec des formations sur les logiciels comptables QuickBooks et Sage Comptabilité
- 32. Mandat afin d'offrir des formations sur le logiciel comptable Sage Comptabilité en lien avec l'Entente de partenariat avec Emploi-Québec à cet effet
- 33. Mandat afin d'offrir des formations sur le logiciel QuickBooks en lien avec l'Entente de partenariat avec Emploi-Québec à cet effet
- 34. Approbation du tarif d'inscription relativement aux formations sur les logiciels comptables QuickBooks et Sage Comptabilité
- 35. Mandat à monsieur Bernard Dostie pour l'analyse des dossiers du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)
- 36. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-211 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 37. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-212 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser et amendement à la résolution numéro 13 242-04-21

- 38. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-213 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 39. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-215 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 40. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-216 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 41. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-218 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 42. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-220 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 43. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-221 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 44. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-222 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 45. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-223 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 46. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-224 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 47. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-225 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 48. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-226 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 49. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-227 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

- 50. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-228 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 51. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-229 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 52. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-230 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 53. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-231 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 54. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-233 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 55. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-234 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 56. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-236 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 57. Ratification de l'approbation des projets présentés dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2020
- 58. Autorisation de paiement à la firme LJM Conseil Étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire (troisième versement)
- 59. Achat de mallettes de protection pour le transport des ordinateurs portables des employés
- 60. Mandat de services professionnels pour la production de deux vidéos de portraits de personnes issues de l'immigration dans le cadre du Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) adopté conformément à l'Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et autorisation de paiement
- 61. Mandat de production d'une banque d'images (photos et vidéos) selon différentes vues conformément aux besoins de la MRC Les Moulins
- 62. Site Internet de la MRC Les Moulins Achat d'une banque d'heures pour l'optimisation du site Internet de la MRC Les Moulins **Retiré**

- 63. Achat supplémentaire de bannières Web Display Google Ads et de mots-clés Adwords dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal)
- 64. Campagne publicitaire de contenu sur Facebook Amendement à la numéro 13 307-05-21
- 65. Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils Travaux la réalisation de travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche (certificat de paiement final)
- 66. Renouvellement de l'adhésion à l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2021
- 67. Adoption du registre des projets transitoires 2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
- 68. Adoption du budget transitoire 2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
- 69. Avis de motion en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions
- 70. Dépôt, présentation et adoption du projet de règlement en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions et le document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-17
- 71. Adoption d'une résolution pour fixer la consultation pour le projet de règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions
- 72. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 85-1 modifiant le règlement 85 abrogeant le règlement no. 83 et constituant le comité consultatif agricole de la MRC Les Moulins afin de tenir compte des modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le projet de loi 67
- 73. Recommandation de la MRC Les Moulins concernant une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture et d'aliénation et de lotissement (dossiers 432310) sur une partie des lots 5 472 851 et 5 472 802 à Mascouche
- 74. Examen et approbation du règlement numéro 1001-330 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8868-36 et y autoriser l'usage du groupe « Habitation » de classe D « Multifamiliale : 4 à 6 logements »

75 Autres sujets

- 75.1 Prolongation de mandat dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne
- 75.2 Prolongation du mandat de représentation de la MRC Les Moulins devant la Cour supérieure, en demande ou en défense, pour prendre l'ensemble des procédures pertinentes afin de faire qualifier une branche du Ruisseau Saint-Charles à Terrebonne à titre de cours d'eau et afin de mandater ladite firme pour demander la remise en état de même que pour requérir des dommages, le cas échéant
- 76. Période de questions
- 77. Clôture de la séance

ADOPTÉE

13 358-06-21 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2021

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2021 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

13 359-06-21 <u>Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 1^{er} juin 2021</u>

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 1^{er} juin 2021, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 360-06-21 <u>Liste des comptes à payer pour le mois de juin 2021</u>

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2021 au montant de 280 636,05\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Juin 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-181 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 781,84\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de juin 2021 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 361-06-21 <u>Liste des chèques émis au mois de mai 2021</u>

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2021, pour un montant de 1 128 002,46\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits — Mai 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-182 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 8 054,01\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de mai 2021 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 362-06-21 <u>Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi</u>

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Juin 2021* »).

ADOPTÉE

13 363-06-21 Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 8 juin 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 8 juin 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 364-06-21 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 27 mai 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 27 mai 2021 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 365-06-21 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 1^{er} juin 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 1^{er} juin 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 366-06-21

<u>Autorisation de signature – Bail pour la location d'un espace situé au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne et baux pour la location des locaux portant les numéros 104 et 105 de l'immeuble situé à la même adresse</u>

CONSIDÉRANT les baux utilisés par l'incubateur InnoHub La Centrale venant à échéance le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE les conventions d'incubation portent sur des durées de deux ans;

CONSIDÉRANT le financement obtenu en provenance du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) prévoyant la poursuite du projet de l'incubateur jusqu'en décembre 2023;

CONSIDÉRANT la pertinence de maintenir les mêmes emplacements, soient les espaces à bureaux situés au 2500 boul. des Entreprises à Terrebonne ainsi que les deux espaces d'atelier aux suites 104 et 105 du même immeuble;

CONSIDÉRANT l'offre du propriétaire, Gestion Claude Decelles, de convenir de nouveaux baux pour une durée de deux ans avec une option de renouvellement de 3 ans ;

CONSIDÉRANT le taux de location de 15,50\$/pied carré pour les espaces au 2500 boul. des entreprises et de 11,00\$/pied carré pour les ateliers, soit le local 104 et le local 105, avec indexation annuelle de 2%;

CONSIDÉRANT le maintien des termes et conditions contenus dans les baux actuels:

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un bail avec Gestion Claude Decelles Ltée pour la location des espaces à bureaux totalisant 5 000 pieds carrés, situés dans l'immeuble sis au 2500, boulevard des Entreprises à Terrebonne, au taux de location de 15,50\$/pied carré, avec indexation annuelle de 2%, donc pour un montant de 77 500,00\$ la première année, soit du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. Ce bail sera en vigueur du 1er avril 2022 au 31 mars 2024 et sera assorti d'une option de renouvellement de trois années.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un bail avec Gestion Claud3e Decelles Ltée pour la location du local 104 totalisant 2 975 pieds carrés, situé dans l'immeuble sis au 2500, boul. des Entreprises à Terrebonne, au taux de location de 11,00\$/pied carré, avec indexation annuelle de 2%, donc pour un montant de 32 725,00\$ la première année, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Ce bail sera en vigueur du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024 et sera assorti d'une option de renouvellement de trois années.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un bail avec Gestion Claude Decelles Ltée pour la location du local 105 totalisant 3 300 pieds carrés, situé dans l'immeuble sis au 2500, boul. des Entreprises à Terrebonne, au taux de location de 11,00\$/pied carré, avec indexation annuelle de 2%, donc pour un montant de 36 300,00\$ la première année, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Ce bail sera en vigueur du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024 et sera assorti d'une option de renouvellement de trois années.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des loyers à Gestion Claude Decelles Ltée, au moment opportun, pour les trois baux susmentionnés.

QUE ces dépenses soient portées aux engagements annuels adoptés par résolution au début de chaque année et que ces dépenses soient imputées au moment opportun à partir du poste budgétaire 2620-511 « *Loyer InnoHub* ».

ADOPTÉE

13 367-06-21

Autorisation de paiement à l'entreprise Paradigme Stratégies – Frais supplémentaires relativement au mandat de stratégie de communication dans le cadre de la consultation publique du projet de Plan stratégique de développement (PSD) de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 710-08-21, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté l'entreprise Paradigme Stratégies, pour un mandat de stratégie de communication incluant l'organisation de la conférence de presse portant sur le dévoilement du mémoire dans le cadre de la consultation publique du projet de Plan stratégique de développement (PSD) de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), pour un montant de 16 000,00\$, excluant les taxes;

CONSIDERANT QUE les frais afférents à la production des éléments visuels et au soutien technique requis pour la diffusion web sont en sus des honoraires;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN, a donné son accord relativement à un tel mandat et demande à la MRC Les Moulins de prendre les dispositions nécessaires pour assurer les services susmentionnés;

CONSIDÉRANT l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte qu'un montant de 3 961,03\$, excluant les taxes soit versé à l'entreprise Paradigme Stratégie pour couvrir les frais afférents à la production des éléments visuels et au soutien technique requis pour la diffusion web dans le cadre des dépenses reliés à la conférence de presse du dévoilement du mémoire, le tout, en lien avec le mandat de stratégie de communication dans le cadre de la consultation publique du projet de Plan stratégique de développement (PSD) de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), montant qui sera partagé entre les MRC de la couronne Nord, conformément à l'Entente inter-MRC.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente, le cas échéant.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-184 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 961,03\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 368-06-21 Adoption du règlement numéro 146-1 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions a été sanctionnée le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de la loi susmentionnée prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités doivent prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 146 sur la gestion contractuelle de la MRC Les Moulins possède déjà des dispositions favorisant l'achat local, de sorte que seul un ajustement mineur est requis pour se rendre conforme à la loi susmentionnée;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance du conseil tenue le 11 mai 2021 sur la gestion contractuelle de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 146-1 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle de la MRC Les Moulins.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉE

13 369-06-21 <u>Demande de contribution du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins (CJE) pour l'année</u> 2021-2022 et transfert budgétaire

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent soutenir l'organisme Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins (CJE) pour l'année 2021-2022 :

CONSIDÉRANT la demande de support financier pour l'année 2021-2022 du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins afin de contribuer à maintenir des services de qualités dédiés aux jeunes adultes du territoire de la MRC Les Moulins et de permettre de mettre en place des initiatives qui répondent aux besoins identifiés en matière d'intégration professionnelle chez les jeunes de la région ;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre le versement de cette aide financière, il y a lieu d'effectuer un transfert budgétaire ;

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une contribution de 20 400,00\$ au Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins pour l'année 2021-2022.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le transfert budgétaire suivant :

De 400,00\$, du poste budgétaire 2622-975 « *Concertation vigie liaison* » vers le poste budgétaire 2622-978 « Carrefour Jeunesse emploi ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-185 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 20 400,00\$, poste budgétaire 2622-978 « *Carrefour Jeunesse emploi* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 370-06-21

Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE pour l'année 2021-2022 dans le cadre de l'entente relative au volet « *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* » du Fonds régions et ruralité (FRR) et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 485-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au volet « *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* » du Fonds régions et ruralité (FRR) avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE dans le cadre de l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'entente susmentionnée, le premier versement de 15 300,00\$ est payable à la signature de l'entente ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'entente susmentionnée, le deuxième versement de 15 300,00\$ est payable le 1er novembre ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE dans le cadre de l'entente relative au volet « *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* » du Fonds régions et ruralité (FRR), entente qui génère une dépense d'un montant de 30 600,00\$ pour l'année 2021.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement d'une somme de 15 300,00\$ à l'organisme AMINATE suite à la signature de l'entente avec l'organisme AMINATE et une somme de 15 300,00\$ le 1er novembre 2021.

QUE les montants totalisant 30 600,00\$ soient prélevés à partir du Fonds région et ruralité (FRR).

ADOPTÉE

13 371-06-21

Dépôt de l'état des résultats comparatifs du 1^{er} janvier au 31 mars 2021 et de l'état des résultats prévisionnels au 31 mars 2021

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE l'état des résultats comparatifs du 1^{er} janvier au 31 mars 2021, soit et est accepté pour dépôt.

QUE l'état des résultats prévisionnels du 1^{er} janvier au 31 mars 2021, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 372-06-21

Affectation de crédits liés à l'Aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et transfert de fonds aux villes de Terrebonne et de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu une somme de 665 143,00\$ du nouveau programme d'Aide financière aux MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 provenant du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins pourra utiliser ladite aide en 2021 et en 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'aide financière accordée à la MRC peut être transférée aux Villes en vue de venir en aide aux organismes ou entreprises particulièrement éprouvés par la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE cette somme n'a pas été prévue au budget 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil aura la responsabilité d'informer les citoyens de l'utilisation de l'aide reçue pour les exercices financiers mentionnés ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise que la MRC Les Moulins conserve, à titre de compensation pour la perte de revenus locatifs du Innohub durant la période de pandémie, une somme maximale de 50 000,00\$.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise qu'un montant de 150 000 \$ soit transféré aux villes de Mascouche et Terrebonne pour que celles-ci apportent un soutien supplémentaire à leur communauté selon les besoins reliés au contexte de la COVID, soit une somme de 43 905,00\$ pour Mascouche et de 106 095,00\$ pour Terrebonne.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'augmentation des disponibilités de crédits pour les postes budgétaires suivants :

POSTE	PROJET	MONTANT
2610-418 Honoraires	Upgrade Arc GIS	22 000,00\$
professionnels		
2620-341 Publicité et promotion	Campagne de promotion-	20 000,00\$
	Innohub	
2620-419 Honoraires	Site Internet Innohub	20 000,00\$
professionnels		
2620-750 Équipement	Équipements de visioconférence	13 000,00\$
informatiques		
2621-419 Honoraires	Plateforme d'achat local	13 000,00\$
professionnels		
2920-750 Équipements	Améliorer l'efficacité en	75 000,00\$
informatiques	télétravail	
2920-726 Équipement de bureau	Copieur, lamineur, appareil photo	20 000,00\$

QUE l'affectation des crédits susmentionnés soit faite conformément au règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires adopté par le conseil de la MRC Les Moulins.

13 373-06-21

Engagement d'une Conseillère en services aux entreprises-volet immobilier dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec (AEQ) pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans (amendée par la résolution numéro 13 461-08-21)

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins identifiés dans le plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) dans le cadre de l'entente Accès entreprises Québec (AEQ), il y a lieu d'engager une Conseillère en services aux entreprises-volet immobilier (temporaire deux ans), à raison de trente-quatre (34) heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures de ce poste a été affiché sur les sites suivants : dans le réseau de l'Association des professionnels en développement (APDEQ) et sur le site de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec Municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nathalie Arseneault soit et est engagée au poste de Conseillère en services aux entreprises-volet immobilier (temporaire deux ans), à compter du 9 août 2021, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 débutant à l'échelon 9. Une période de probation de six (6) mois continus est requise. Le document intitulé « Conditions de travail et avantages sociaux » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

13 374-06-21

Autorisation de procéder à un deuxième affichage d'un poste temporaire de « Conseiller (ère) en services aux entreprises - volet technologique » dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec (AEQ) pour une durée de deux (2) ans (renouvelable) et autorisation d'engagement

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à un deuxième affichage d'un poste temporaire de « Conseiller (ère) en services aux entreprises - volet technologique » dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec pour une durée de deux (2) ans (renouvelable) et d'autoriser l'engagement d'employé au poste susmentionné;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la diffusion des offres d'emploi pour un poste temporaire de « *Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet technologique* » d'une durée de deux (2) ans (renouvelable) dans le réseau de l'Association des professionnels en développement (APDEQ), pour un montant de 300,00\$, excluant les taxes, et sur le site de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec Municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information Municipale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement d'un « *Conseiller* (*ère*) *en services aux entreprises* – *volet technologique* » pour des postes temporaires d'une durée de deux (2) ans (renouvelable), à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. Les rémunérations seront établies conformément à la classe 8 de la grille salariale.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-186.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 300,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-341 « *Publicité – Information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 375-06-21 <u>Acquisition d'équipements de téléphonie</u>

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de faire l'acquisition d'équipements de téléphonie ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Informatique Amérix, datée du 1^{er} juin 2021, pour un montant total de 6 073,75\$, excluant les taxes, pour l'acquisition d'équipements de téléphonie;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de faire l'acquisition d'équipements de téléphonie de l'entreprise Informatique Amérix, pour un montant total de 6 073,75\$, excluant les taxes, conformément à la soumission, datée du 1^{er} juin 2021.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures présentées par l'entreprise Informatique Amérix, au fur et à mesure de la livraison et de l'installation des équipements.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-187 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant total de 6 073,75\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-524 « *Entretien d'équipement informatique* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 376-06-21 Adoption de la Politique d'encadrement du télétravail incluant le Formulaire d'entente de télétravail et le document relatif à l'aménagement du poste de travail

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter la Politique d'encadrement du télétravail incluant le Formulaire d'entente de télétravail et le document relatif à l'aménagement du poste de travail de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Politique d'encadrement du télétravail incluant le Formulaire d'entente de télétravail et le document relatif à l'aménagement du poste de travail de la MRC Les Moulins soit et est adoptée et que son entrée en vigueur soit le 30 août 2021.

QUE l'application de la politique d'encadrement du télétravail tienne compte des recommandations gouvernementales relatives au respect des mesures de santé publique visant à lutter contre la propagation de la COVID-19.

ADOPTÉE

13 377-06-21

Adoption de la Politique de provision des prêts douteux

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter la Politique de provisions des prêts douteux;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Politique de provisions des prêts douteux soit et est adoptée dans le cadre des prêts du Fonds local de solidarité (FLS), du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme Aide d'urgence aux PME (PAU PME).

ADOPTÉE

13 378-06-21

Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au comité vision solidaire renouvelé

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un (e) représentant(e) de la MRC Les Moulins au Comité vision solidaire renouvelé;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Sara Jarnier, conseillère en développement social soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins au comité vision solidaire renouvelé.

ADOPTÉE

13 379-06-21

Autorisation de signature – Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE dans le cadre du Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) adopté conformément à l'Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 093-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 094-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente à intervenir entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE pour la réalisation de projets et d'activités dans le cadre du Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE dans le cadre du Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC), protocole d'entente qui génère une dépense d'un montant maximal de 35 100,00\$ pour l'année 2020-2021;

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement de la somme susmentionnée, sous réserve des termes du protocole d'entente, selon les modalités suivantes :

- 25% suite à la signature du protocole d'entente ;
- 50% suite au dépôt du rapport d'étape faisant état de l'avancement des projets, des activités et des budgets (voir 10.1.1);
- 25% suite au dépôt du rapport final incluant les atteintes des objectifs et le rapport financier (voir 10.1.3).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-188 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant maximal de 35 100,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-983 «*Entente MIFI*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 380-06-21

Mandat de services professionnels pour le développement d'une l'application pour le circuit civique dans le cadre du Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) adopté conformément à l'Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 093-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 094-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent donner un mandat de services professionnels pour le développement d'une l'application pour le circuit civique dans le cadre du Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Simbioz, datée du 3 juin 2021, au montant de 6 999,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Simbioz, datée du 3 juin 2021, au montant de 6 999,00\$, excluant les taxes, pour le développement d'une l'application pour le circuit civique dans le cadre du Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) adopté conformément à l'Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-189 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant maximal de 6 999,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-983 «*Entente MIFI*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 381-06-21

Autorisation de signature - Addenda au contrat de prêt accordé par la résolution numéro 12 679-06-20 tel que recommandé par l'extrait PAU-21-06-235 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes afin d'accorder une suspension des versements du 22 juin 2021 au 1^{er} septembre 2021

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 679-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé un prêt de 13 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-25 du compte rendu de la rencontre du 22 juin 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME), et ce, à l'égard d'une école de chant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le 11 mai 2021, la résolution numéro 13 322-05-21 autorisant la prolongation, jusqu'au 1er septembre 2021, de la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts, à toute entreprise intéressée bénéficiant déjà d'un prêt du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) avec ou sans volet AERAM;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ayant bénéficié d'un prêt accordé par la résolution numéro 12 679-06-20 a signifié son intérêt à bénéficier dudit moratoire se prolongeant par courriel le 27 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'autoriser la signature d'un addenda en lien avec le contrat de prêt susmentionné afin d'accorder une suspension des versements du 20 juin 2021 au 1^{er} septembre 2021;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda au contrat de prêt de 13 000,00\$ accordé par la résolution numéro 12 679-06-20, tel que recommandé par l'extrait PAU-21-06-235 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes afin d'accorder une suspension du remboursement en capital et intérêt des versements du 20 juin 2021 au 1^{er} septembre 2021.

ADOPTÉE

13 382-06-21

Autorisation de signature - Addenda au contrat de prêt accordé par la résolution numéro 12 987-12-20 tel que recommandé par l'extrait PAU-21-06-237 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes afin de régulariser l'entente de prêt à la suite d'une fusion, d'un changement de NEQ et du siège social

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 987-12-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-99 du compte rendu de la rencontre du 7 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

CONSIDÉRANT QUE depuis, ladite entreprise de services de restauration et débit de boisson a procédé à une fusion avec une autre entreprise ainsi qu'à un changement de NEQ et de siège social;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'autoriser la signature d'un addenda en lien avec le contrat de prêt susmentionné afin de régulariser l'entente de prêt à la suite des changements susmentionnés:

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda au contrat de prêt de 50 000,00\$ accordé par la résolution numéro 12 987-12-20, tel que recommandé par l'extrait PAU-21-06-237 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes afin de régulariser l'entente de prêt à la suite d'une fusion, d'un changement de NEQ et du siège social.

ADOPTÉE

13 383-06-21

<u>Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Expert Santé inc., dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 102-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a constitué le Fonds Jeunes Promoteurs (FJP);

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 12 285-11-19 du conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé : *Politique du Fonds Jeunes Promoteurs* (*FJP*):

CONSIDÉRANT l'entente entre la MRC Les Moulins et Futurpreneur Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise -Expert Santé inc., est admissible au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) de la MRC Les Moulins pour son projet, jusqu'à concurrence de 6 000,00\$;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité de l'entreprise Expert Santé inc., au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier de la MRC Les Moulins, à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise -Expert Santé inc., relativement au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une subvention jusqu'à concurrence de 6 000,00\$, excluant les taxes, le tout, selon les paramètres de la *Politique du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)*.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-190 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant maximum de 6 000,00\$ excluant les taxes, «Fonds Jeunes Promoteurs», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 384-06-21 <u>Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise GEM Déco</u>

<u>Design., dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 102-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a constitué le Fonds Jeunes Promoteurs (FJP);

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 12 285-11-19 du conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé : *Politique du Fonds Jeunes Promoteurs* (*FJP*);

CONSIDÉRANT l'entente entre la MRC Les Moulins et Futurpreneur Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise GEM Déco Design, est admissible au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) de la MRC Les Moulins pour son projet, jusqu'à concurrence de 6 000.00\$:

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité de l'entreprise GEM Déco Design, au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier de la MRC Les Moulins, à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise GEM Déco Design, relativement au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une subvention jusqu'à concurrence de 6 000,00\$, excluant les taxes, le tout, selon les paramètres de la *Politique du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)*.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-191 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant maximum de 6 000,00\$ excluant les taxes, «Fonds Jeunes Promoteurs», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 385-06-21 <u>Autorisation de signature - Entente de partenariat avec Emploi-Québec des formations sur les logiciels comptables QuickBooks et Sage Comptabilité</u>

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente de partenariat avec Emploi-Québec pour un projet de formations sur les logiciels comptables QuickBooks et Sage Comptabilité;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente de partenariat avec Emploi-Québec pour un projet de formations sur les logiciels comptables QuickBooks et Sage Comptabilité.

ADOPTÉE

13 386-06-21 <u>Mandat afin d'offrir des formations sur le logiciel comptable Sage Comptabilité en lien avec l'Entente de partenariat avec Emploi-Québec à cet effet</u>

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une ressource afin d'offrir des formations sur le logiciel comptable Sage Comptabilité en lien avec l'Entente de partenariat avec Emploi-Québec à cet effet ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Intégratech, datée du 20 mai 2021, au montant de 5 400,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Intégratech, datée du 20 mai 2021, afin d'offrir des formations sur le logiciel comptable Sage Comptabilité en lien avec l'Entente de partenariat avec Emploi-Québec à cet effet, pour un montant ne dépassant pas 5 400,00\$, excluant les taxes.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'état d'avancement du mandat.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-192 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 5 400,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 387-06-21 <u>Mandat afin d'offrir des formations sur le logiciel QuickBooks en lien avec l'Entente de</u> partenariat avec Emploi-Québec à cet effet

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une ressource afin d'offrir des formations sur le logiciel QuickBooks en lien avec l'Entente de partenariat avec Emploi-Québec à cet effet ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise RICKYEL Solution de gestion, datée du 19 mai 2021, au montant de 4 840,00, excluant les taxes, pour les services susmentionnés;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise RICKYEL Solution de gestion, datée du 19 mai 2021, afin d'offrir des formations sur le logiciel QuickBooks en lien avec l'Entente de partenariat avec Emploi-Québec à cet effet, pour un montant ne dépassant pas 4 840,00\$, excluant les taxes.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'état d'avancement du mandat.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-193 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 4 840,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 388-06-21 <u>Approbation du tarif d'inscription relativement aux formations sur les logiciels comptables</u>

<u>QuickBooks et Sage Comptabilité</u>

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le tarif d'inscription relativement aux formations sur les logiciels comptables QuickBooks et Sage Comptabilité;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le tarif d'inscription relativement aux formations sur les logiciels comptables QuickBooks et Sage Comptabilité soit et est établi à 60,00\$, excluant les taxes, par participant.

ADOPTÉE

13 389-06-21

Mandat à monsieur Bernard Dostie pour l'analyse des dossiers du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20 le conseil a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20 le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE depuis les avenants 2020-1, 2020-2, 2020-3 et 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2002-7, 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 à la convention susmentionnée sont intervenus ;

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'accorder un mandat pour l'analyse des dossiers de prêts dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Bernard Dostie datée du 27 avril 2020, au montant variant entre 300 \$ et 400 \$ par dossier selon la nature de l'analyse;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée 27 avril 2020 de monsieur Bernard Dostie, pour l'analyse des dossiers de prêts dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), pour un montant variant entre 300 \$ et 400 \$ par dossier selon la nature de l'analyse, et ce pour un montant ne dépassant pas 6 000,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'état d'avancement du mandat.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-195 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 6 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 390-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-211 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-211 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 35 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 35 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-211 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 35 00000\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 35 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 35 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-196 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 391-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-212 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-212 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 40 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 40 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-212 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 40 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 40 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 40 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-197 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 392-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-213 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-213 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-06-213 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-198 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 393-06-21

<u>Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale</u> (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-215 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-215 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-215 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-199 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 394-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-216 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée :

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-216 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-216 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM). QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-200 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 395-06-21

<u>Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-218 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée :

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-218 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 15 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 15 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-06-218 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 15 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 15 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 15 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-201 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 396-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-220 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée :

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-220 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 45 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 45 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-220 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 45 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 45 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 45 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-202 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 397-06-21

<u>Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-221 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-221 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-221 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-203 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 398-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-222 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-222 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 35 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 35 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-222 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 35 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 35 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 35 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-204 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 399-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-223 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-223 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 15 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 15 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-223 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 15 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 15 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 15 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-205 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 400-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-224 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-224 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 20 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-06-224 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-206 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 401-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-225 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-225 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 30 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 30 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-225 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 30 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM). QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 30 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 30 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-207 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 402-06-21

<u>Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-226 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-226 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-226 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-208 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 403-06-21

<u>Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale</u> (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-227 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée :

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-227 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 30 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 30 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-227 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 30 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 30 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 30 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-209 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 404-06-21

<u>Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-228 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-228 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-228 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-210 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 405-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-229 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-229 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-06-229 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-211 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 406-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-230 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-230 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-230 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-212 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 407-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-231 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-231 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 40 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 40 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-231 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 40 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 40 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 40 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-213 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 408-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-233 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-233 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-233 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM). QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-214 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 409-06-21

<u>Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-234 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-234 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 45 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 45 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-234 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 45 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 45 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 45 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-215 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 410-06-21

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée :

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-236 du compte rendu de sa rencontre du 2 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-236 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-216 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 411-06-21 Ratification de l'approbation des projets présentés dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2020

CONSIDÉRANT l'appel de projets touristiques réalisée en 2020;

CONSIDÉRANT l'approbation de l'octroi des subventions tel que stipulé à la résolution numéro 12 590-05-20;

CONSIDÉRANT QUE les projets en question n'ont pu être réalisés en 2020 en raison du contexte de la pandémie;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la MRC Les Moulins de reconduire ces aides en 2021 si les mesures de déconfinement le permettent;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les aides financières prévues en 2020 par la résolution numéro $12\,590\text{-}05\text{-}20$ soient reportées en 2021 :

Présenté par	Subvention octroyée	
Productions d'événements KIDZ /	Pour un montant total de: 4 900,00\$,	
Festival Frisson	soit :3000,00\$ pour de nouveaux décors et	
	costumes et 1 900,00\$ pour la création d' une vidéo	
	promotionnelle diffusée sur les médias sociaux	
Productions d'événements KIDZ/	Pour un montant total de: 7 500,00\$	
Chapô	soit :5 000,00 pour la bonification de la	
	programmation par l'ajout d'un volet intérieur en	
	soirée et d'un volet international 2 500,00\$ pour la	
	promotion dans Narcity Québec	

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les ententes de prêt à intervenir.

QUE le versement desdites subventions soit autorisé après la réalisation des événements si ceux-ci ont effectivement lieu et lorsque que toutes les conditions prévues aux ententes de prêt auront été remplies.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-991 « *Programme d'aide en développement touristique (OBNL)* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-76 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 590-05-20.

ADOPTÉE

13 412-06-21 <u>Autorisation de paiement à la firme LJM Conseil - Étude d'opportunité pour l'implantation</u> d'un spa familial sur le territoire (troisième versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 900-11-20 le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme LJM Conseil, au montant de 13 733,20\$, excluant les taxes, pour une étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise LJM Conseil, datée du 2 juin 2021, au montant de 4 119,96\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 4 119,96\$, excluant les taxes, à la firme LJM Conseil conformément à la facture datée du 2 juin 2021 et équivalant à l'état d'avancement du mandat pour une étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-418, « *Honoraires professionnels* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-192 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 900-11-20.

ADOPTÉE

Achat de mallettes de protection pour le transport des ordinateurs portables des employés

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de faire l'achat de sac pour le transport sécuritaire des ordinateurs portables des employés de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Jaguar Promo, datée du 27 mai 2021, au montant de 1 998,25, excluant les taxes, pour l'achat de mallettes susmentionnées;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Jaguar Promo, datée du 27 mai 2021, au montant de 1 998,25\$, excluant les taxes, pour l'achat de mallettes de protection pour le transport des ordinateurs portables des employés de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 1 998,25\$, excluant les taxes, à l'entreprise Jaguar Promo.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-217 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 998,25\$, poste budgétaire 2620-670 «Fournitures de bureau» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 414-06-21

Mandat de services professionnels pour la production de deux vidéos de portraits de personnes issues de l'immigration dans le cadre du Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) adopté conformément à l'Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent donner un mandat pour la production de deux vidéos de portraits de personnes issues de l'immigration;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise David Laramée Producteur Vidéo, datée du 27 mai 2021, au montant de 1 715,40\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés :

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise David Laramée Producteur Vidéo, datée du 27 mai 2021, au montant de 1 715,40\$, excluant les taxes, pour la production de de deux vidéos de portraits de personnes issues de l'immigration.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-218 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 1 715,40\$, excluant les taxes poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIFI* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante

ADOPTÉE

13 415-06-21

Mandat de production d'une banque d'images (photos et vidéos) selon différentes vues conformément aux besoins de la MRC Les Moulins (*Amendée par la résolution numéro* 13 574-10-21)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent donner un mandat de services professionnels pour la production d'une banque d'images (photos et vidéos) selon différentes vues, dont au sol, à hauteur de construction ou canopée des arbres et aériennes par drone conformément à la liste des besoins en photos et vidéos de la MRC;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Drone Orbital, datée du 2 juin 2021, au montant maximum de 21 778,50\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Drone Orbital transmise le 2 juin 2021, pour un montant ne dépassant pas 21 778,50\$, excluant les taxes, pour des services professionnels pour la production d'une banque d'images (photos et vidéos) selon différentes vues, dont au sol, à hauteur de construction ou canopée des arbres et aériennes par drone conformément à la liste des besoins en photos et vidéos de la MRC.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-219 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 6 778,50\$, excluant les taxes poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-219.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 5 000,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-219.2 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 5 000,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2470-410 « *Honoraires professionnels* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-219.3 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 5 000,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2190-341 « *Publicité*-information », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 416-06-21

Achat supplémentaire de bannières Web Display Google Ads et de mots-clés Adwords dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 305-05-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé l'achat de bannières Web Display Google Ads et de mots-clés Adwords de l'entreprise Google Ads, pour un montant total de 9 200,00\$, excluant les taxes, dans le cadre de la Campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de bannières supplémentaires Web Display Google Ads et de mots-clés Adwords pour la promotion du répertoire de restaurants, dans le cadre de la campagne estivale touristique susmentionnée, pour un montant de 1 000,00\$;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat de bannières supplémentaires Web Display Google Ads et de mots-clés Adwords pour la promotion du répertoire de restaurants, pour un montant total de 1 000,00\$, excluant les taxes, dans le cadre de la Campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-220 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 417-06-21 <u>Campagne publicitaire de contenu sur Facebook – Amendement à la résolution numéro</u> 13 307-05-21

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 307-05-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé une campagne publicitaire de contenu sur Facebook permettant l'utilisation du marketing de contenu numérique dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal), pour un montant ne dépassant pas 7 700,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le volet Promo du concours a été abandonné;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser un montant supplémentaire de 1 000,00\$ pour le volet *Promo du vidéo des terrasses* dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal);

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un montant supplémentaire de 1 000,00\$, pour la campagne publicitaire de contenu sur Facebook pour le volet *Promo du vidéo des terrasses* dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-221 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité – information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 418-06-21

Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils – Travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche (certificat de paiement final)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 182-09-19, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée, pour un montant de 36 060,00\$, excluant les taxes, pour des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 3 de l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée., datée du 4 juin 2021, au montant de 585,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, datée du 4 juin 2021 de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, au montant de 585,00\$, excluant les taxes, représentant le certificat de paiement final pour les travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche :

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 585,00\$, excluant les taxes, à l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée, représentant le certificat de paiement numéro 3 relativement aux travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 4 juin 2021 de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », les certificats de disponibilité de crédit n° 2019-152 et 2019-200 ayant déjà été émis par les résolutions numéros 12 182-09-19, 12 308-11-19 et 12 693-06-20.

ADOPTÉE

13 419-06-21

Renouvellement de l'adhésion à l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun que la MRC adhère à l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2021;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2021.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association Forestière de Lanaudière la cotisation de la MRC Les Moulins, au montant de 150,00\$, incluant les taxes pour l'année 2021.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-222 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 150,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 420-06-21 Adoption du registre des projets transitoires 2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 531-09-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie est responsable de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du 1er avril 2018 au 31 mars 2021, pour la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE l'année financière du PADF se termine le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des projets transitoires 2021 totalisant une contribution du PADF de 199 062,84\$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'adoption d'un registre des projets transitoires 2021 d'ici le renouvellement officiel du PADF;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le registre des projets transitoires 2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la région de Lanaudière joint en annexe à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le dit registre des projets transitoires.

QUE la présente résolution et la copie signée du registre soient transmises à la MRC de Matawinie ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

ADOPTÉE

13 421-06-21 Adoption du budget transitoire 2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 531-09-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie est responsable de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du 1er avril 2018 au 31 mars 2021, pour la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE l'année financière du PADF se termine le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a indiqué, par écrit, que les MRC pourront maintenir les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) en place même si le renouvellement du programme n'est pas officialisé;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a indiqué, par écrit, que les sommes résiduelles du budget 2020-2021 du PADF pourront servir à supporter les activités de la Table GIRT au-delà du 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir un budget de transition d'ici le renouvellement officiel du PADF;

CONSIDÉRANT QUE le montant résiduel de l'année 2020-2021 est estimé à 201 267,82 \$:

CONSIDÉRANT QUE le budget de transition respecte les dispositions prévues au cadre normatif du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et prévoit des dépenses totalisant 201 267,82\$ pour la période du 1er avril au 30 juin 2021;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le budget transitoire pour la période du 1er avril au 30 juin 2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la région de Lanaudière tel que présenté au tableau joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la MRC de Matawinie à maintenir les activités de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) 062 advenant que les sommes attendues du nouveau programme du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ne soient pas disponibles au 1^{er} juillet 2021.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Matawinie ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

ADOPTÉE

13 422-06-21

Avis de motion en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions

Monsieur Marc-André Plante donne avis de motion en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions.

13 423-06-21

Dépôt, présentation et adoption du projet de règlement en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions et le document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-17

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient et sont adoptés les documents suivants : le projet de Règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité «Activités agricoles» dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions et le document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-17.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un avis sur le projet de règlement numéro 97-33R-17, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

13 424-06-21

Adoption d'une résolution pour fixer la consultation pour le projet de règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions

CONSIDÉRANT QUE les articles 53 et 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, stipulent qu'un projet de modification de schéma d'aménagement doit être soumis à au moins une assemblée de consultation publique sur le territoire de la MRC concernée et que la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique doit être fixés par résolution ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de pandémie actuelle, afin de tenir compte des recommandations gouvernementales pour assurer le respect des mesures sanitaires de santé publique visant à lutter contre la propagation de la COVID-19, notamment la distanciation physique, il est permis de remplacer toute procédure de rassemblement de citoyens par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, laquelle doit être annoncée préalablement par un avis public ;

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses se tienne du 2 au 16 août 2021 inclusivement ou, si le contexte de la pandémie le permet, que la consultation se tienne en présence le 24 août 2021 à 18h45, en la salle du conseil et qu'un avis public soit publié à cet effet.

ADOPTÉE

13 425-06-21

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 85-1 modifiant le règlement 85 abrogeant le règlement no. 83 et constituant le comité consultatif agricole de la MRC Les Moulins afin de tenir compte des modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement* et l'urbanisme par le projet de loi 67

Madame Brigitte Villeneuve donne avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 85-1 modifiant le règlement 85 abrogeant le règlement no. 83 et constituant le comité consultatif agricole de la MRC Les Moulins afin de tenir compte des modifications apportées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par le projet de loi 67. L'objet de ce règlement vise à tenir compte des modifications apportées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par le projet de loi 67 (Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions) et ainsi modifier la composition du comité consultatif agricole relativement au milieu duquel doivent provenir les membres dudit comité.

13 426-06-21

Recommandation de la MRC Les Moulins concernant une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture et d'aliénation et de lotissement (dossiers 432310) sur une partie des lots 5 472 851et 5 472 802 à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçue, le 2 juin 2021, une correspondance de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) demandant un avis de la MRC (sous forme de résolution du conseil des maires) en vertu de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) concernant la demande ayant le numéro de dossier 432310;

CONSIDÉRANT QUE la demande en question a pour objet d'une part, une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture afin de reconstruire le pont situé sur le chemin Saint-Pierre, à Mascouche, qui enjambe le ruisseau de la Cabane Ronde et d'autre part une demande d'aliénation et de lotissement sur une partie des lots 5 472 851 (72,7 m²) et 5 472 805 (1,2 m²), ces superficies se situant à l'extérieur de la largeur de 30 mètres (incluant le chemin existant) ne nécessitant pas l'autorisation de la CPTAQ en vertu de l'article 41 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du secteur visé par la demande fait partie de la classe de sol de type 3, selon l'ARDA, soit des sols présentant des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme de cultures possibles ou nécessitant des mesures particulières de conservation et que les lots avoisinants sont de classes 3 ou 4 (graves limitations qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales);

CONSIDÉRANT QUE les parties de lots visés par la demande sont inexploités à des fins agricoles étant situés en plein talus aux abords du ruisseau de la Cabane Ronde;

CONSIDÉRANT QU'une décision favorable n'aura de conséquences sur les activités agricoles existantes, sur le développement d'activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots adjacents, car le projet vise la reconstruction d'un pont existant et les parties de lots visées par la demande ne sont pas utilisées à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QU'une décision favorable n'entraînera pas de contraintes additionnelles sur les activités agricoles en cours dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne peut être situé ailleurs, car il a pour but de reconstruire le pont existant enjambant le ruisseau de la Cabane Ronde sur le chemin Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura pas d'incidence sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté n'affectera pas les ressources en eau et sol du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture n'aura pas pour effet de créer des propriétés foncières dont la superficie est insuffisante pour y pratique l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura pas d'effet négatif sur le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à assurer la viabilité d'une infrastructure faisant partie intégrante du réseau routier de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé par la demande est situé au sein de la grande affectation Agricole identifiée à la carte 22a du schéma d'aménagement révisé de remplacement version 2 (SARR2) de la MRC Les Moulins et qu'au sein de cette affectation, l'activité « Équipement et usage publics » n'est pas spécifiquement autorisé, mais que l'entretien du réseau routier existant est possible;

CONSIDÉRANT QUE le projet de reconstruction du pont répond à l'objectif suivant du SARR2 de la grande orientation 5 « Préserver la capacité et la fonctionnalité du réseau routier existant » :

• Préserver la fonctionnalité des corridors routiers;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de reconstruction d'un pont, ainsi que d'aliénation et de lotissement de deux parties de lots (5 472851 et 5 472 805) serait conforme au SARR2 (comprenant les normes applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et aux rives, littoral et plaines inondables);

CONSIDÉRANT la courte période de temps entre la date de réception de cette demande de la part de la CPTAQ et la tenue de la seule séance du conseil de la MRC, à savoir le 8 juin 2021, permettant de répondre dans les délais impartis par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE le contexte de la pandémie de Covid-19 ne permet pas les rencontres en présentiel, une consultation par courriel des membres du Comité consultatif agricole, a été privilégiée et tenue entre les 4 et 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette consultation des membres du CCA de la MRC, six membres sur dix ont répondu et qu'il en ait résulté une recommandation unanimement favorable pour la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture afin de reconstruire le pont situé sur le chemin Saint-Pierre, à Mascouche, qui enjambe le ruisseau de la Cabane Ronde et d'autre part une demande d'aliénation et de lotissement sur une partie des lots 5 472 851 (72,7 m²) et 5 472 805 (1,2 m²);

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins émette une recommandation favorable à la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture afin de reconstruire le pont situé sur le chemin Saint-Pierre, à Mascouche, qui enjambe le ruisseau de la Cabane Ronde et d'autre part une demande d'aliénation et de lotissement sur une partie des lots 5 472 851 (72,7 m²) et 5 472 805 (1,2 m²).

QUE la présente résolution soit transmise à la CPTAQ, à la Fédération de l'UPA de Lanaudière, ainsi qu'à la Ville de Mascouche.

ADOPTÉE

13 427-06-21

Examen et approbation du règlement numéro 1001-330 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8868-36 et y autoriser l'usage du groupe « Habitation » de classe D « Multifamiliale : 4 à 6 logements »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-330 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8868-36 et y autoriser l'usage du groupe « Habitation » de classe D « Multifamiliale : 4 à 6 logements »;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-330 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8868-36 et y autoriser l'usage du groupe « Habitation » de classe D « Multifamiliale : 4 à 6 logements ».

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 428-06-21

<u>Prolongation de mandat dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne</u>

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 9121-10-13, 9935-05-15,10 200-12-15, 10 699-01-17, 11 128-12-17, 11 228-02-18, 12 169-09-19 et 13 192-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne Inc. contre la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger les services de la firme d'avocats Deveau Avocats afin de représenter la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête susmentionnée ;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus dans ce dossier ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne Inc. contre la MRC les Moulins, et ce, selon les modalités de l'offre de service initiale datée du 25 septembre 2013, jusqu'à concurrence de 15 000,00\$, pour les honoraires et les déboursés et excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-223 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier jusqu'à concurrence de 15 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 429-06-21

Prolongation du mandat de représentation de la MRC Les Moulins devant la Cour supérieure, en demande ou en défense, pour prendre l'ensemble des procédures pertinentes afin de faire qualifier une branche du Ruisseau Saint-Charles à Terrebonne à titre de cours d'eau et afin de mandater ladite firme pour demander la remise en état de même que pour requérir des dommages, le cas échéant

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 231-10-19, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Trivium Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins afin de prendre l'ensemble des procédures pertinentes afin de faire qualifier une branche du Ruisseau Saint-Charles à Terrebonne à titre de cours d'eau et afin de mandater ladite firme pour demander la remise en état de même que pour requérir des dommages ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger les services de la firme d'avocats Trivium Avocats afin de représenter la MRC Les Moulins dans le cadre du dossier susmentionné;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus dans ce dossier ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Trivium Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins afin de prendre l'ensemble des procédures pertinentes afin de faire qualifier une branche du Ruisseau Saint-Charles à Terrebonne à titre de cours d'eau et afin de mandater ladite firme pour demander la remise en état de même que pour requérir des dommages, et ce, selon les modalités de l'offre de service initiale datée du 4 octobre 2019, jusqu'à concurrence de 15 000,00\$, pour les honoraires et les déboursés et excluant les taxes.

QUE les avocats responsables du dossier susmentionné soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-224 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 15 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « Services juridiques », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question du public et aucune question des membres du conseil.

13 430-06-21	Clôture de la séance	
	Il est proposé et résolu unanimeme	nt:
	QUE la séance soit et est levée.	ADOPTÉE
	Guillaume Tremblay, préfet	Martine Baribeau, avocate Directrice générale adjointe, secrétaire- trésorière adjointe et directrice du service du greffe